RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COEPTO
Société par actions simplifiée au capital de 99 150 euros
Siège social : 11 rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 413 305 723

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1er JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier janvier,
A dix heures,

La société HOLDING SD2L, Société à Responsabilité Limitée au capital de 666 039 euros, dont le siège social est à TOULOUSE (31400) – 11 rue Jean Rodier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 921 053 245, représentée par Monsieur Jérôme SAVARY, co-gérant, dûment habilité à l'effet des présentes.

Seule associée détenant la totalité des 6 610 actions composant le capital social de la société COEPTO, Société par actions simplifiée au capital de 99 150 euros, dont le siège social est sis 11 rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE, inscrite au RCS de TOULOUSE sous le numéro 413 305 723.

En présence de :

- **Monsieur Jérôme SAVARY**, Président

- **Monsieur Arnaud DEVANT**, Directeur Général

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Démission du Président ;**
- **Nomination d'un nouveau Président ;**
- **Modification corrélative des articles 8 et 28 des statuts ;**
- **Nomination de nouveaux Directeurs Généraux ;**
- **Modification corrélative de l'article 29 des statuts ;**
- **Pouvoir pour les formalités.**

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir eu connaissance du rapport du Président, et pris acte de la décision de Monsieur Jérôme SAVARY de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, accepte sa démission à compter de ce jour.

L'Associée unique lui donne quitus entier et sans réserve pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer, à compter de ce jour et pour une année renouvelable à chaque assemblée générale :

- **La société HOLDING SD2L**
 Société à Responsabilité Limitée au capital de 666 039 euros
 Siège social : [redacted] – 31400 [redacted]
 RCS TOULOUSE 921 053 245

La société HOLDING SD2L, représentée par Monsieur Jérôme SAVARY, co-gérant, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Associée unique décide que la rémunération éventuellement allouée à la société HOLDING SD2L au titre de l'exercice de ses fonctions sera fixée conformément aux statuts par décision ultérieure.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de ce qui précède, décide de mettre à jour l'article 8 des statuts et de modifier l'article 28 de ces mêmes statuts comme suit :

« *Article 8 – Capital social - Liste des associés - Répartition des actions*

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CENT CINQUANTE EUROS (99 150 €).

Il est divisé en SIX MILLE SIX CENT DIX (6 610) actions de QUINZE EUROS (15 €) chacune de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées. »

Le reste de l'article reste inchangé.

« *Article 28 – Nomination du Président*

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2026 a pris acte de la démission de Monsieur Jérôme SAVARY, né le [redacted] à NANTES (44), demeurant [redacted] de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2026 a nommé la société HOLDING SD2L, Société à Responsabilité Limitée au capital de 666 039 euros, dont le siège social est sis 11 rue Jean Rodier – 31400 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 921 053 245, en qualité de Présidente de la société en remplacement de Monsieur Jérôme SAVARY à compter de ce jour pour une durée de une (1) année renouvelable à chaque assemblée générale.

La société HOLDING SD2L, représentée par Monsieur Jérôme SAVARY, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. »

Le reste de l'article reste inchangé.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décider de nommer en qualité de Directeurs Généraux de la société à compter de ce jour, pour une durée d'une année renouvelable à chaque assemblée générale :

- **Monsieur Jérôme SAVARY**
 Né le [redacted] à NANTES (44)
 Demeurant [redacted]
 De nationalité [redacted]

- **Monsieur Rémi LAVERNHE**
 Né le [redacted] à [redacted]
 Demeurant [redacted]
 De nationalité [redacted]

- **Monsieur Romain BALDAN**
 Né le [redacted] à LOURDES (65)
 Demeurant [redacted]
 De nationalité [redacted]

- **Madame Johanna ALVES**
 Née le [redacted] à [redacted]
 Demeurant [redacted]
 De nationalité [redacted]

Les personnes soussignées, présentes, ont déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et que rien ne s'oppose à leur exercice dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Ils exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Associée unique constate que **Monsieur Arnaud DEVANT** demeure en fonctions en qualité de Directeur Général de la Société.

Elle confirme le maintien de ses fonctions et de l'ensemble de ses pouvoirs, conformément aux statuts, sans modification.

Il est rappelé que, conformément aux statuts (articles 15 et 16) les Directeurs généraux disposent du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

La société est engagée même par les actes des directeurs Généraux qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf si elle apporte la preuve que le tiers avait connaissance du dépassement de l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de ce qui précède, décide de modifier la fin de l'article 29 des statuts relatifs à la nomination du Directeur Général comme suit :

Article 29 – Nomination du Directeur Général

[...]

« L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2026 a nommé Monsieur Jérôme SAVARY, né le [redacted] demeurant [redacted] 31270 CUGNAUX, en qualité de Directeur Général à compter de jour pour une année renouvelable à chaque assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2026 a nommé Monsieur Rémi LAVERNHE, né le [redacted] RODEZ (12), demeurant 3 [redacted] en qualité de Directeur Général à compter de jour pour une année renouvelable à chaque assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2026 a nommé Monsieur Romain BALDAN, né le [redacted] demeurant [redacted] en qualité de Directeur Général à compter de jour pour une année renouvelable à chaque assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2026 a nommé Madame Johanna ALVES, née le [redacted] demeurant [redacted] en qualité de Directeur Général à compter de jour pour une année renouvelable à chaque assemblée générale. »

SIXIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et les dirigeants.

HOLDING SD2L
Représentée par Monsieur Jérôme SAVARY
« Bon pour acceptation des fonctions de

[redacted]

Monsieur Jérôme SAVARY
« Bon pour démission des fonctions de Président et acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour démission des fonctions de Président et acceptation des fonctions de Directeur Général

[redacted]

Monsieur Arnaud DEVANT

[redacted]

Madame Johanna ALVES
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

[redacted]

Monsieur Rémi LAVERNHE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur

[redacted]

Monsieur Romain BALDAN
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

[redacted]